

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TECHNICIEN CONSEIL EN COMPTABILITÉ ET GESTION AGRICOLE ET LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION DU CNAM

FORMATION CONTINUE (8 mois)

CHATEAUFARINE



DÉBOUCHÉS

La comptabilité et le conseil auprès des agriculteurs et des entreprises du monde rural :

- Les métiers : comptable-conseil, conseiller de gestion, animateur-conseil, chargé de clientèle agricole
- Les employeurs potentiels : centres de gestion et association de gestion et de comptabilité (AGC) agricoles, cabinets comptables, établissements publics (ODASEA, DDT...), coopératives et organismes agricoles, banques qui ont un service dédié aux agriculteurs ou aux entreprises du monde rural
- Pour les exploitants eux-mêmes, ou leurs conjoints, qui souhaitent s'investir davantage dans la gestion de leur exploitation.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Formation accessible en formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi avec un an d'activité professionnelle à temps plein.

→ Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit de la possession d'un des diplômes suivants : BTSA dans les options ACSE, productions animales, technologies végétales, viticulture œnologie, productions aquacoles, agriculture des régions chaudes, productions végétales
- Soit, sur décision du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent et de spécialité voisine
- Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou de l'équivalent de trois années à temps plein dans un autre emploi. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de positionnement organisées par le centre
- Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année. L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Conseil Régional, Pôle Emploi, Transitions pro, Compte Personnel de Formation (CPF)...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

- Durée totale : de septembre à juin
- Durée au centre de formation : 560 heures réparties sur 15 semaines
- Durée en entreprise : 37 semaines (dont 5 semaines de congés payés) par périodes de 2 à 5 semaines
- Les temps en entreprise prennent en compte les périodes de fortes activités liées aux opérations comptables.

Le taux de réussite, d'insertion professionnelle ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet : chateaufarine.educagri.fr

Pendant le parcours de formation du CS, les candidats peuvent valider la licence droit économie gestion du Cnam (Conservatoire National des Arts et Métiers) en partenariat avec l'ECM (Ecole de Commerce et Management).

Cette formation a une approche métier par la pratique et permet de renforcer ses compétences en gestion.

Elle assure un débouché comme salarié dans la comptabilité et le conseil auprès des agriculteurs et des entreprises du monde rural.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires et du projet professionnel.

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION **TECHNICIEN CONSEIL EN COMPTABILITÉ ET GESTION AGRICOLE**
ET LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION DU CNAM

CONTENU DE LA FORMATION //

Cette formation professionnelle s'appuie sur l'étude de nombreux cas concrets.

→ **Les opérations comptables de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat et bilan comptable**

- La réalisation et l'enregistrement des opérations comptables courantes, d'inventaire et de clôture
- La réalisation de la clôture et du bilan comptable
- La production des documents de synthèse comptable
- La vérification de la clôture et de la sincérité de la comptabilité

→ **Les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole**

- Le suivi fiscal d'un dossier (fiscalité directe et indirecte)
- L'élaboration d'une liasse fiscale en conformité avec la législation

• L'élaboration des déclarations administratives reliant les lois comptables, fiscales et sociales

→ **L'analyse globale à partir de documents spécifiques à l'exploitation**

- La schématisation du fonctionnement de l'exploitation
- La définition des objectifs de progrès et les démarches à entreprendre
- L'optimisation des choix sociaux et fiscaux du client en fonction de ses objectifs
- L'élaboration du document de synthèse (document de gestion)
- L'utilisation des outils informatiques pour une présentation attractive

→ **La participation au développement du service**

- La présentation du dossier à un client
- La relation de conseil auprès des clients

→ **Le management : processus et organisation de l'entreprise**

- Les processus et l'organisation de l'entreprise
- Les outils de gestion des processus
- Les outils de gestion de l'organisation

→ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un dossier écrit évalué en fin de formation.

Une formation professionnalisante réalisée avec la participation d'intervenants extérieurs spécialistes dans leurs domaines et en partenariat avec les centres de gestion.

Cette formation met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables d'assurer la tenue complète d'un dossier agricole en comptabilité, clôture, déclarations diverses, mais aussi d'assurer la fonction de comptable-conseil (présentation des résultats, conseils adaptés, prise en compte des projets...).

ÉVALUATION / VALIDATION //

→ **Certificat de spécialisation : CS « Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles », certificat national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.**

Le diplôme est composé de 4 UC (Unité Capitalisable) : UC1 (comptabilité), UC2 (fiscalité), UC3 (analyse globale) et UC4 (communication).

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 4 UC qui composent ce diplôme. Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

→ **Licence : Licence « Droit Économie Gestion parcours gestion des organisations », diplôme national de niveau 6 délivré par le Cnam (Conservatoire National des Arts et Métiers).**

Le diplôme est composé de 11 UE (Unité d'Enseignement) dont 10 peuvent être validées par le CS.

Ces différentes UE sont attribuées aux candidats ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation.

Le diplôme est délivré par le Cnam après validation par un jury national.

Les UC et les UE peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC et les UE validées sont capitalisables.

Les UC restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

Les UE restent acquises à vie, sauf réforme du diplôme.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA Chateaufarine
10, rue François Villon
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Emmanuel Delavelle au 03 81 41 96 40

le cnam
Franche-Comté

